



## **Lettre ouverte de SME aux députés européens soutenant la Déclaration écrite sur la Protection des droits de l'Homme dans les institutions fermées.**

A l'intention des députés européens,

Chère Madame, cher Monsieur,

Santé Mentale Europe (SME) est une organisation non gouvernementale européenne qui travaille à la promotion de la santé mentale positive, à la prévention des troubles mentaux, à l'amélioration des soins, à la défense de l'inclusion sociale et à la protection des droits fondamentaux des (ex)usagers des services de santé mentale, de leurs familles et de leurs soignants.

Nous vous écrivons concernant la déclaration écrite du Parlement européen sur la protection des droits de l'Homme dans les institutions fermées<sup>1</sup>. Les dispositions de cette déclaration mettent l'accent sur les violations des droits de l'Homme des personnes enfermées dans des institutions closes. La déclaration appelle à la mise en place de mesures coordonnées et de législation qui permettraient un plus grand contrôle de la situation des droits de l'Homme dans les institutions fermées.

Selon le texte de la déclaration, des actions clés peuvent être mises en place au niveau de l'Union européenne. La déclaration appelle à la mise en place d'inspections des institutions fermées qui seraient conduites non seulement par les organes officiels mais aussi par des groupes de citoyens. Ces groupes de citoyens seraient issus du secteur non gouvernemental et représenteraient la société civile. Ils devront être mandatés par la loi pour effectuer leurs inspections et devraient bénéficier d'un libre accès aux dites institutions. Les citoyens informeraient les autorités compétentes des résultats de leurs inspections et les aider pour la proposition de réformes ou la mise en place de mesures urgentes pour combattre les violations constatées des droits fondamentaux.

SME et ses organisations membres se félicitent de l'écriture de cette déclaration qui est un pas important vers la reconnaissance des droits de l'Homme des personnes dans les institutions. Les personnes enfermées dans les institutions fermées ont droit à la même protection de leurs droits fondamentaux que n'importe quel autre citoyen.

SME est particulièrement inquiète du fait que chaque jour, derrière des portes fermées et en dehors de tout contrôle, les personnes ayant des problèmes de santé mentale sont privées de leurs droits les plus fondamentaux ainsi qu'ils sont privés de leur dignité humaine. Des droits fondamentaux tels que le droit de vote ou le droit à la dignité sont souvent violés dans les institutions de santé mentale. Certaines personnes incarcérées sont enfermées dans des chambres d'isolement pendant des heures sans pouvoir changer leurs vêtements. Elles sont régulièrement soumises à certains traitements sans leur consentement.

Dans différents pays, le nombre de détentions psychiatriques, permises par la loi, a augmenté de manière importante ainsi que la violence dans les institutions. L'isolement, la thérapie par électrochocs et le traitement forcé sont toujours des pratiques courantes dans beaucoup de pays et de telles pratiques représentent une violation grave des droits fondamentaux de ceux qui les subissent.

---

<sup>1</sup> Déclaration écrite par les députés européens Maria da Assunção Esteves, Jo Leinen, Hélène Flautre et Giusto Catania (voir la version officielle en pièce jointe)

Dans nos Etats européens, où les droits de l'Homme sont considérés comme un principe fondamental et un problème clé, les institutions sont toujours un endroit où des personnes vivent tous les jours et où leurs droits les plus fondamentaux ne doivent pas être bafoués.

SME fait appel à votre investissement et à votre soutien pour promouvoir une politique européenne coordonnée pour les droits de l'Homme dans les institutions fermées pour répondre à ces violations et les combattre. En tant que député européen représentant les citoyens dans l'Union européenne, vous pouvez faire de ce premier pas une réalité en signant la déclaration écrite sur la protection des droits de l'homme dans les institutions fermées.

*Santé Mentale Europe  
Bruxelles, 17 Mars 2009*